



CONSEIL SYNDICAL ÉLARGI

*Syndicat des chargées et
chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ)*

AVIS DE CONVOCATION

Date : jeudi 20 octobre 2016
Heure : 13 h 15
Lieu : J-M500, Foyer du studio Alfred-Laliberté

Une conférence de presse se tiendra à midi au Foyer du studio Alfred-Laliberté

*Après le conseil syndical élargi, vous êtes conviés à un « vin et fromage »
au lieu social des chargées, chargés de cours au A-R542*

Proposition d'ordre du jour

1. **Nomination à la présidence et au secrétariat de l'assemblée**
2. **Appel des membres de l'équipe syndicale**
3. **Adoption de l'ordre du jour et du minutage**
4. **Adoption du procès-verbal du conseil syndical du 4 mai 2016**
5. **Mot d'accueil du Comité exécutif**
6. **Négociation**
 - Rapport sur la négociation UQAM-SCCUQ
 - Gains obtenus ailleurs dans le réseau universitaire - Invités
 - Francis Bouffard, président du Syndicat des chargées, chargés de cours de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (SCCCUQAT) - Salaire et formation à distance
 - Puma Freytag, président du Syndicat des chargées, chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) - Stabilisation de l'emploi
 - Frédéric Kantorowski, président du Syndicat des chargées, chargés de cours de l'Université de Montréal (SCCCUM) - Salaire, formation à distance
 - Richard Perreault, président du Syndicat des chargées, chargés de cours de l'Université du Québec à Chicoutimi (SCCCUQAC) - EQE regroupées
 - Marie-Josée Bourget, présidente du Syndicat des chargées, chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais (SCCCUQO) - Salaire
 - Nancy Turgeon, présidente du Syndicat de la TÉLUQ - Formation à distance
7. **Fonctionnement du Fonds de défense professionnelle (FDP)**
8. **Rapport des déléguées, délégués**
9. **Solidarité**
10. **Divers**
11. **Levée de l'assemblée**

-
- Un lunch sera servi dès 13 h
 - Frais de garderie remboursés selon la politique en vigueur au SCCUQ

...voir au verso

V
o
t
r
e

p
r
é
s
e
n
c
e

e
s
t

n
o
t
r
e

f
o
r
c
e

- - NOTE AUX DÉLÉGUÉES, DÉLÉGUÉS AU CONSEIL SYNDICAL - -

OBJET : Clause 3.14 de la convention collective SCCUQ-UQAM

" Un demi-point/cours de priorité est accordé aux personnes chargées de cours qui agissent à titre de déléguées syndicales. Ce demi-point/cours de priorité ne peut avoir pour effet de générer de point/session de priorité. "

Vous trouverez donc ci-dessous la politique d'application de pointage pour les déléguées, délégués au Conseil syndical telle qu'adoptée lors du Conseil syndical du 6 décembre 1990.

I- Les conditions d'obtention du demi-point sont les suivantes :

- .1 Être élue, élu par son assemblée d'unité dûment convoquée. (Cette élection doit être confirmée par un procès-verbal.)**
- .2 Assister régulièrement aux réunions du Conseil syndical.**
- .3 Ne pas avoir plus de deux absences non motivées, par session, aux réunions du Conseil syndical.**

II- Le demi-point sera comptabilisé à la fin de chacune des sessions après vérification des procès-verbaux des réunions du Conseil syndical.

NOTE : Il est donc important de signer les feuilles de présence lors des conseils syndicaux ou d'aviser le secrétariat du SCCUQ de votre absence motivée en téléphonant au 514 987-3000 poste 3720.